

qui concerne les efforts que déploient les différents paliers de gouvernements, dans l'un et l'autre pays, relativement à la réglementation de l'utilisation des terres et à l'étude de l'érosion des rives.

Il convient de noter dans ce contexte que les Gouvernements du Canada et de l'Ontario accordent déjà une importance particulière à la planification de l'utilisation des terres en vue d'une protection à long terme contre les dommages résultant des niveaux élevés des eaux. Ils ont récemment joint leurs efforts afin d'évaluer les dommages causés récemment aux rives par les effets des tempêtes conjugués à ceux des niveaux élevés des eaux. L'enquête s'est limitée à cette partie du rivage des Grands lacs qui est susceptible d'érosion et qui s'étend de Port Severn sur la baie Georgienne jusqu'à Gananoque à l'extrémité est du lac Ontario. Le rapport produit à la suite de cette enquête préconisait des solutions ne faisant pas appel à des ouvrages, telles le contrôle de l'utilisation des terres par le zonage, et recommandait l'élaboration de règlements compatibles en matière d'utilisation des terres. Le Canada et l'Ontario ont entrepris par la suite la mise en oeuvre d'un programme destiné à l'application de ces recommandations.

La Commission a également recommandé dans son rapport que les Gouvernements améliorent les ouvrages de contrôle de la rivière Sainte-Marie et veillent à faire construire les ouvrages correctifs nécessaires au maintien de la pêche sportive dans la rivière Sainte-Marie. Les Gouvernements reconnaissent qu'il y a lieu de maintenir et d'améliorer les ouvrages de contrôle aménagés dans la rivière Sainte-Marie et sont vivement conscients de la nécessité de maintenir et de protéger la